

Directive  
2010/32/UE

applicable dans les  
pays membres de  
l'Union Européenne  
depuis Mai 2013

CDS ELECTRONIQUE

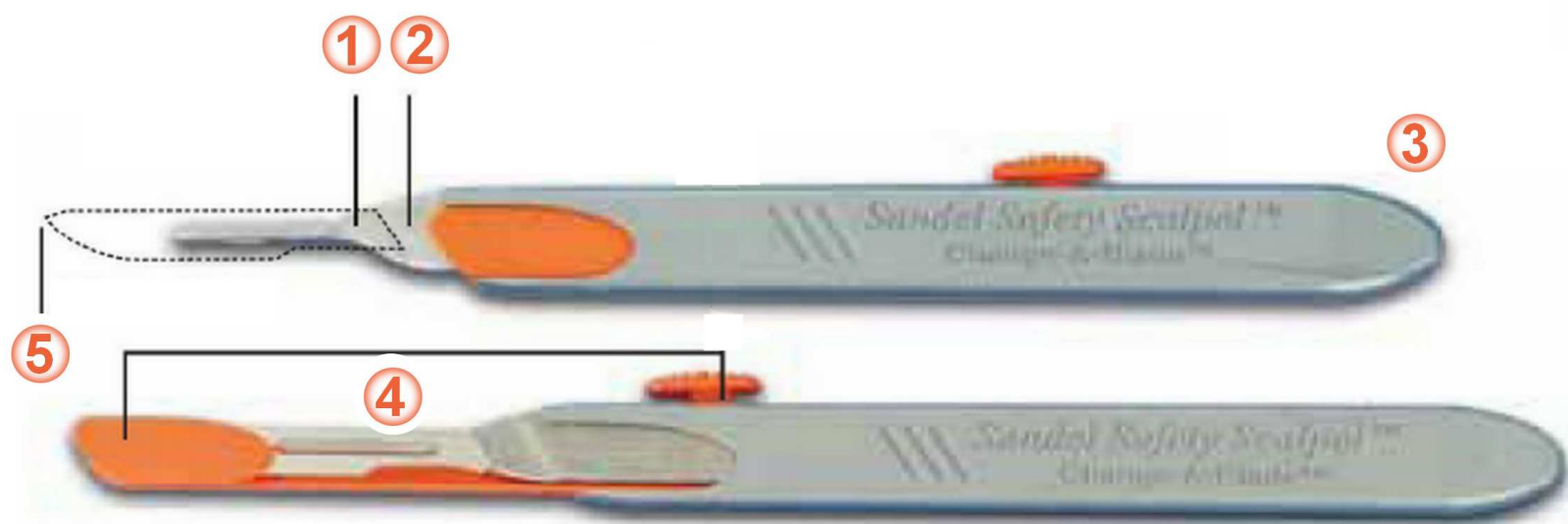
ZA Les Sablons  
Chemin des petits Eboulis  
77230  
DAMMARTIN EN GOELE

Tél. : 01 60 03 91 91  
Fax : 01 60 03 91 70

# Scalpel de sécurité

conforme à la Directive 2010/32/UE  
en matière de prévention des blessures par objets tranchants

La société CDS Electronique commercialise désormais un scalpel classique à embout protecteur verrouillable pour plus de sécurité



- ① Capacité et précision d'incision inchangée
- ② Champ de vision non entravé
- ③ Poids identique à celui d'un manche classique
- ④ Verrouillage et déverrouillage facile du bouton-poussoir pour les gauchers comme pour les droitiers
- ⑤ Un large choix de lames en acier inoxydable et en acier au carbone



EXTRAIT DE LA DIRECTIVE 2010/32/UE :

« Cette dernière stipule que partout où il existe un risque de blessure ou d'infection par des objets tranchants, il doit être éliminé (...) Si la directive relative aux objets tranchants vise tout particulièrement le secteur sanitaire, les directives européennes 89/391 et 2000/54 s'appliquent à tous les secteurs. De ce fait, les principes élémentaires de prévention des risques décrits ci-dessus s'appliquent à tous les travailleurs. Tous les employeurs sont tenus de déployer tous les efforts pratiques et raisonnables pour éliminer les risques encourus par les travailleurs où qu'ils soient employés »

**Prévention des blessures par les objets tranchants**